



Union Départementale des Syndicats

CGT-FORCE OUVRIERE

du Puy de Dôme

38 rue Raynaud – 63000 Clermont-Ferrand

04 73 92 30 33 – Fax : 04 73 90 62 66

Courriel : udfo63@wanadoo.fr ou fbochard@wanadoo.fr

Communiqué

Guerre contre le Coronavirus... ou guerre contre le Code du Travail... ?

Après l'adoption par le parlement de la loi sur l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement vient de prendre plusieurs ordonnances.

Lors de la réunion des organisations syndicales avec Madame la Préfète le 20 mars 2020, l'UD FO du Puy de Dôme avait émis les plus grandes réserves sur ce qui n'était encore qu'un projet. La publication des ordonnances confirme amplement les craintes de FO : le gouvernement qui appelle à « l'union sacrée » pour faire face à l'épidémie de coronavirus, s'attaque au Code du Travail !

L'UD FO du Puy de Dôme rappelle d'ailleurs que c'est à l'occasion d'un conseil des ministres extraordinaire consacré au coronavirus le samedi 29 février 2020 qu'a été prise la décision urgente... d'employer l'article 49-3 pour imposer sans débat à l'Assemblée nationale le projet de système unique de retraite par points rejeté par la majorité de la population.

Pour l'UD FO du Puy de Dôme, la loi sur l'état d'urgence sanitaire, c'est le 49-3 permanent et les ordonnances du 25 mars 2020 qui remettent en cause le Code du Travail le prouvent !

Durée du travail pouvant être portée à 48 heures en moyenne et jusqu'à 60 heures sur une semaine isolée... Possibilité de supprimer le dimanche comme jour de repos hebdomadaire et d'abaisser le repos quotidien à 9 heures au lieu de 11... Possibilité pour les entreprises d'imposer les jours RTT, les CET à leur guise... Possibilité (après accord d'entreprise ou de branche) de modifier les règles en matière de congés payés... Et toutes ces remises en cause peuvent avoir effet jusqu'au... 31 décembre 2020 !

Pour l'UD FO du Puy de Dôme, le Code du Travail a été instauré pour protéger les salariés et préserver leur santé et leur sécurité. Aujourd'hui au nom de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement, en s'attaquant au Code du Travail et aux règles en matière de temps de travail, de repos et de congés, remet en cause les conditions de travail et de vie des salariés de ce pays !

Dans le même temps, alors que se développe la crise sanitaire, le gouvernement ne répond pas aux revendications urgentes en matière de santé publique : après avoir poursuivi et aggravé le démantèlement de l'hôpital public, il refuse de rétablir les lits, les services et les postes supprimés... Il est incapable de fournir aux agents hospitaliers, à ceux des EHPAD et des établissements médico-sociaux, et plus largement à tous ceux qui sont obligés de travailler, les équipements nécessaires pour se protéger... Il s'oppose au dépistage systématique parce que, ainsi que l'a avoué une des responsables de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, cela « serait trop contraignant et d'une gestion trop lourde ».

Le gouvernement est capable d'annoncer des milliards pour les entreprises et le CAC 40 et de prendre des mesures contre les droits des travailleurs... mais il est incapable de répondre aux demandes de tous ceux qui sont en première ligne contre l'épidémie !

Pour l'UD FO du Puy de Dôme, au rebours de l'appel à « l'union sacrée » qui n'a d'autre objectif que d'imposer toujours plus de sacrifices aux travailleurs, il est essentiel de continuer à agir pour défendre les droits et les acquis des salariés et d'affirmer nos revendications :

- Retrait des ordonnances du 25/03/2020 sur le temps de travail, le repos hebdomadaire, les congés, les RTT et le CET...
- Rétablissement de tous les postes supprimés et création des postes nécessaires dans toutes les catégories dans les établissements hospitaliers, les EHPAD et les établissements médico-sociaux
- Mise en place du dépistage systématique pour tous les salariés
- Réquisition et nationalisation des entreprises nécessaires à la lutte contre l'épidémie.

Clermont-Ferrand, le 27 mars 2020

Pour tout contact : 06 82 38 66 51